

Sélection bretonne de produits fermiers innovants

RÈGLEMENT

I. Nature et objectifs de la sélection

Cette sélection bretonne de produits fermiers innovants est ouverte aux producteurs fermiers bretons.

La Chambre d'Agriculture de Bretagne, dont le siège est situé à la maison de l'agriculture, rond point Maurice Le Lannou, CS 74223 - 35042 Rennes Cedex organise une sélection visant à valoriser les productions fermières bretonnes et ce à travers la promotion de produits fermiers bretons présentant une innovation.

Cette sélection a pour objectifs :

- d'offrir une vitrine médiatique aux producteurs fermiers pendant la semaine de l'Agriculture,
- de mettre en avant la créativité et la capacité d'innovation des producteurs fermiers bretons,
- de permettre aux producteurs de développer de nouveaux marchés,

Les produits seront sélectionnés sur l'innovation apportée : **aspect original, saveurs inhabituelles, nom du produit, emballage, recette,...**

II. Conditions de Participation

1. Conditions générales

- Cette sélection est ouverte aux producteurs fermiers bretons,
- De plus, les produits présentés devront être des produits achevés, pérennisables et commercialisés par leur concepteur (les projets ne seront pas admis),
- Les produits présentés devront répondre à la législation en vigueur notamment sur le plan sanitaire,

2. Déroulement de la sélection bretonne des produits fermiers innovants

La sélection bretonne des produits fermiers innovants se déroulera en deux étapes :

- Une présélection sur dossier par la Chambre d'Agriculture de Bretagne.
- Une présentation des produits fermiers innovants aux visiteurs du Salon International de l'Agriculture, avec possibilité de dégustations.

3. Composition du dossier

Le dossier de candidature sera composé comme suit :

- ✎ 1 bulletin de candidature dûment rempli et signé.
- ✎ 1 fiche « description du produit » présentée dûment remplie.

Le dossier est disponible sur simple demande et consultable en ligne sur le site www.savourezlabretagne.com

Les dossiers d'inscription complétés devront parvenir avant le **20 janvier 2012 à 17 heures** (cachet de la poste faisant foi). Les frais d'envoi de ces dossiers seront à la charge du participant.

Ils seront à adresser au :

Chambre d'Agriculture de Bretagne
Sélection bretonne des produits fermiers innovants
Emilie Gardin
Maison de l'Agriculture
Rond Point Maurice Le Lannou
CS 74223
35042 Rennes Cedex
emilie.gardin@bretagne.chambagri.fr

Après une présélection, les producteurs retenus seront contactés par courrier, mail ou téléphone.

4. Conditions de réception des produits :

L'envoi d'un produit ou d'un factice est obligatoire pour assurer sa présentation au Salon International de l'Agriculture.

Les conditions d'envoi, de collecte et/ou de dépôt des produits retenus (dates et heures butoirs...) seront précisées avant le 5 février 2012. L'acheminement des produits est à la charge des candidats.

5. Déroulement de la dégustation

Si vous le souhaitez, les produits sélectionnés pourront faire l'objet de dégustations.

Les conditions d'envoi, de collecte et/ou de dépôt des produits retenus (dates et heures butoirs...) seront précisées avant le 5 février 2012. L'acheminement des produits est à la charge des candidats.

Les produits présentés pour la dégustation devront être consommables en l'état ou avec la possibilité d'être réchauffés rapidement par nos soins (au micro-ondes) mais sans cuisson, ni transformation.

III. Calendrier prévisionnel relatif aux différentes étapes de la sélection :

- **A partir du 10 novembre 2011** : Appel à candidatures via le site savourezlabretagne.com, les réseaux des Chambres d'Agriculture de Bretagne, la presse locale, la presse professionnelle agricole.
- **Le vendredi 20 janvier 2012 à 17 heures**: Date ultime de réception ou dépôt des dossiers.
- **A partir du lundi 23 janvier 2012**:
 - Etude et présélection des participants à la sélection bretonne des produits fermiers innovants.
 - Réponse aux personnes sélectionnées (tél., fax., mail) avec les dates et lieux de réception ou de collecte des produits.
- **Semaines du 13 au 18 février (produits secs) et 24 février (produits frais) 2012** : Réception des produits retenus.
- **Semaine du 25 février au 4 mars 2012** : Présentation de la sélection bretonne des produits fermiers innovants dans le cadre du Salon International de l'Agriculture

IV. Nature des récompenses

Pour tous les producteurs fermiers sélectionnés :

- Présentation des produits sur le stand Terres & Mers de Bretagne du Salon International de l'Agriculture et accompagnement médiatique de l'opération,
 - Présentation des produits et des entreprises candidates sur le site www.savourezlabretagne.com,
 - Dégustation du produit par un panel de consommateurs. Les commentaires émis à l'issue des dégustations seront communiqués aux candidats,
- => Une occasion rêvée de faire connaître votre produit, votre entreprise, vos savoir-faire et d'identifier de nouveaux débouchés.

V. Compléments

La participation à la sélection bretonne des produits fermiers innovants implique l'acceptation du présent règlement et vaut renonciation à toute réclamation.

Les candidats autorisent gracieusement l'autorité organisatrice de la sélection bretonne des produits fermiers innovants à utiliser leurs noms et coordonnées postales à des fins publicitaires et/ou de communication ; et conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (Loi informatique et libertés), les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant auprès de : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, Rond Point Maurice Le Lannou - CS 74223, 35042 Rennes Cedex.

Les Chambres d'Agriculture de Bretagne se réservent en outre le droit de procéder à un report, une annulation ou à un changement dans l'organisation de cette sélection en cas de dossiers insuffisamment nombreux ou en cas de force majeure.

Le règlement peut être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande.
Pour cela, vous pouvez contacter la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, Rond
Point Maurice Le Lannou - CS 74223, 35042 Rennes Cedex

Pour toute information complémentaire s'adresser à Emilie Gardin :

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Tel : 02 23 48 27 77

emilie.gardin@bretagne.chambagri.fr